



Cresus Facturation

16.1.2 - Utilisation

16.1.2 - Utilisation

Les réglages du client

Dans la fiche client, ouvrez l'onglet *Administration*.

Cochez la case

Utilise le prélèvement direct

et Crésus affiche alors les réglages correspondants :

LSV+ Debit Direct

Utilise le prélèvement direct Inconnu

IBAN du client

 Note

Tant que Crésus ne connaît pas l'IBAN du client, il affiche *Inconnu*.

- Un compte PostFinance sélectionnera *Debit Direct*.
- Un compte bancaire autre sélectionnera *LSV+*.

Demandez l'autorisation du client d'exécuter des prélèvements directs en lui envoyant le formulaire prévu à cet effet. Vous pouvez imprimer ce formulaire par ce bouton :

 Note

Imprime l'autorisation de débit à faire remplir par ce client.

La première page est une lettre d'accompagnement, la seconde est le formulaire d'autorisation.

Si vous voulez utiliser le Debit Direct (PostFinance) et que vous ne connaissez pas encore l'IBAN du client, vous pouvez saisir le début d'un IBAN postal : CH31 0900 0000 pour obtenir le formulaire destiné à un compte postal. Si vous laissez le champ vide, vous obtiendrez un formulaire pour un LSV+ bancaire.

Une fois le formulaire d'autorisation revenu, vous pouvez saisir l'IBAN de votre client. Vous pouvez le saisir indifféremment avec ou sans les espaces entre les groupes de caractères : CH31 0900 0000 3137 2882 2 ou CH3109000000313728822. De toute manière, à la fin de la saisie, les espaces seront supprimés.

Vous pouvez également saisir un petit texte dans le champ Note. Ce texte n'apparaîtra nulle part ailleurs.

Pour un prélèvement bancaire par LSV+, le client envoie le formulaire à la banque, qui le complète et vous le fait parvenir. Pour un prélèvement par Debit Direct, le client vous retourne directement le formulaire. Au moment de l'exécution du Debit Direct, PostFinance vous demandera une copie de l'autorisation du client, d'abord régulièrement. Lorsque la confiance se sera installée, cela se fera sur une base aléatoire, ou lorsqu'il s'agit d'un montant important.

Émettre une facture

La création d'une nouvelle facture se fait tout à fait normalement. Toutefois, au lieu de l'imprimer comme d'habitude, vous allez en plus créer un ordre de prélèvement. Vous ne devrez donc pas utiliser les boutons du volet de droite

Afficher ce document



Le texte *Paiement à l'aide du bulletin joint exclusivement* est remplacé par *Sera encaissé par Debit Direct (ou LSV)*

Il convient toutefois d'adapter le texte de délai de paiement.

Total HT	1'000.00	TVA 8.0 %	80.00	Total facturé CHF	1'080.00
		TVA totale	80.00		

Avec nos remerciements.

Sera encaissé par Debit Direct

Paiement net à 30 jours

En effet, le texte standard Paiement net à 30 jours (ou vos conditions habituelles) n'a plus de sens. Vous pourrez taper directement un texte plus adapté :

Arrêter le total	Total facturé	1'080.00
	Solde dû actuellement	1'080.00

Sera débité de votre compte le 30.11.2016

Créer un ordre de prélèvement

Pour créer un ordre de prélèvement, vous devrez cliquer dans le volet de droite, sur le bouton

Envoi électronique

Vous pouvez visualiser la facture ou produire directement un ordre de prélèvement (ici par Debit Direct) pour cette facture.

Debit Direct, LSV+ ✕

Traitement de cette facture par Debit Direct ?
IBAN client : CH3109000000313728822

Opération :

Produire un ordre de prélèvement Debit Direct
 Visualiser la facture

Si vous transmettez vos ordres de prélèvement aujourd'hui, la date d'échéance doit se situer entre le : 27.12.2016 et le 26.03.2017.

Date de prélèvement désirée

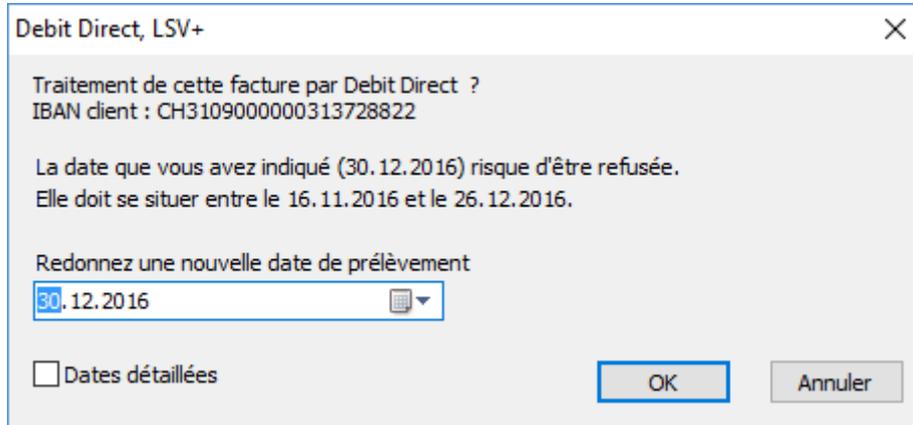
30.11.2016 📅

Imprimer la facture avec la présentation " Factures "

Dates détaillées

Vous fixez vous-même la date de prélèvement désirée, dans une fourchette de dates autorisées.

Si la date fixée est trop loin, un message d'avertissement vous en informe



Debit Direct, LSV+ ✕

Traitement de cette facture par Debit Direct ?
IBAN client : CH3109000000313728822

La date que vous avez indiqué (30.12.2016) risque d'être refusée.
Elle doit se situer entre le 16.11.2016 et le 26.12.2016.

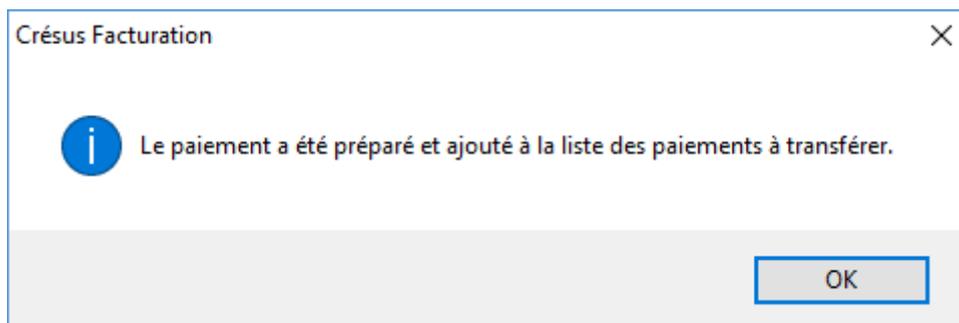
Redonnez une nouvelle date de prélèvement

30.12.2016 📅

Dates détaillées

OK Annuler

Si la date de prélèvement est correcte, l'ordre de prélèvement est créé pour cette facture



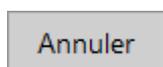
Crésus Facturation ✕

i Le paiement a été préparé et ajouté à la liste des paiements à transférer.

OK

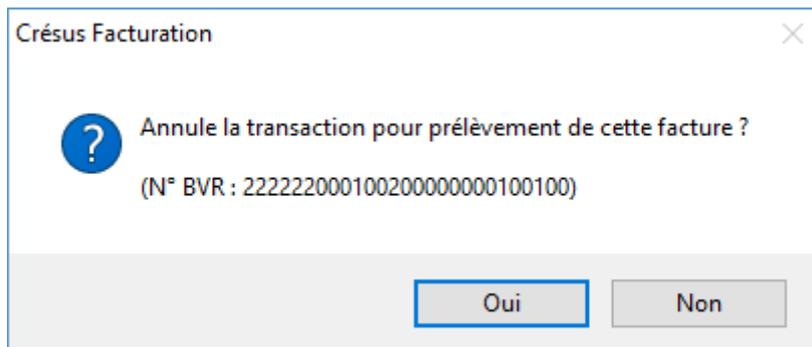
Ordre de prélèvement créé par erreur

Si vous avez créé par erreur un ordre de prélèvement pour une facture, vous pouvez l'annuler en utilisant le bouton



Annuler

Le programme vous demande confirmation



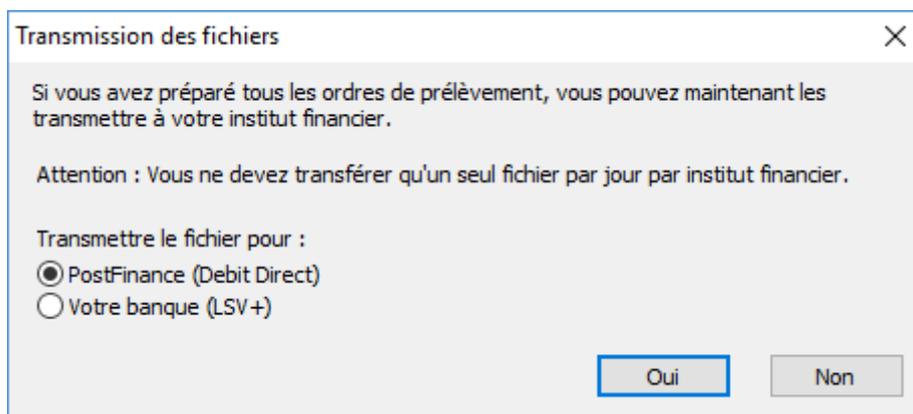
Envoyer un ordre de prélèvement

Vous ne pouvez envoyer qu'un seul fichier Debit Direct ou LSV par jour

La création du fichier de données se fait en cliquant dans le volet de droite, sur le

bouton 

Vous pouvez choisir pour quel institut financier vous souhaitez établir un fichier de paiement (si les deux sont définis)



Lorsque vous confirmez la transmission en cliquant sur Oui, si le cheminement défini pour l'établissement financier est correct, l'ordre est immédiatement transmis.

Encaissement

L'encaissement se fait selon la même procédure que si vous aviez émis un BVR et que celui-ci ait été payé par le client.

Pour le détail des encaissements BVR, veuillez vous référer au manuel d'utilisation de base de Crésus Facturation.